

## Séance du Conseil Municipal du lundi 20 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 20 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 septembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents 14 :** Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Christine BILLE, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Didier DELORD, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Patrick JACQMOT, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

**Excusés 1 :** Guillaume LESCLOUPE

Monsieur Jacques LASSERRE a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 1) **Projet de transfert de l'assainissement collectif au SIEBAG.**

Suite à la réunion du 20 juillet dernier, le SIEBAG a interrogé les services de la préfecture pour connaître les modalités de ce transfert. Il lui a été indiqué que pour cela, il fallait :

Un vote favorable des communes adhérentes au SIEBAG à la majorité qualifiée,

Une délibération du Conseil municipal de Viella le demandant.

Incidence du transfert pour la commune ?

Mr le Maire explique que ce transfert allégera les tâches du secrétariat de la Mairie qui n'aura plus à effectuer des recherches et des calculs fastidieux pour établir les factures d'assainissement collectif.

En conséquence, le Conseil adopte une délibération en ce sens par 13 voix pour et une abstention ; une réunion sera organisée au siège du SIEBAG le 22 septembre à laquelle assistera Christophe Langlade.

### 2) **Suppression de la régie photocopie de la mairie.**

Lors d'une visite en mairie, Madame Saint-Genez du SAID de Mirande a préconisé la fermeture de la régie photocopie de la commune ; en effet, cette régie ne collecte que de très faibles sommes mais impose un travail de bureau assez lourd.

En conséquence, le Conseil municipal vote une délibération en ce sens, par 13 voix pour et une abstention. Il est indiqué que les associations pourront toujours bénéficier des services de la mairie dans les conditions actuelles.

### 3) **Fonctionnement de la piscine à l'été 2021.**

Avec la crise du COVID et une météo en demi-teinte, la piscine a connu une fréquentation moyenne :

Juillet : 680 entrées, soit une moyenne de 25 par jour,

Août : 1066 entrées, soit une moyenne de 41 par jour.

En juillet, 5 journées n'ont enregistré aucune entrée à cause de la météo ; le pic a été enregistré le 11 août avec 105 entrées. La recette totale a été de 3 294 €uros.

Il est fait remarquer que le coût annuel global de la piscine est très élevé, à 45 000 € environ, dont 20 000 €uros de remboursement d'un prêt pour mise aux normes.

Une question est posée : Peut-on envisager l'installation d'un robot pour supprimer l'agent d'accueil ?

Mr le Maire explique que l'agent d'accueil apporte des conseils aux baigneurs, il peut être amené à aider le maître-nageur en cas de problème ou d'accident à la piscine pour appeler les secours, aider à l'évacuation des bassins, etc.....

Après discussion, le Conseil s'accorde pour maintenir le système en l'état malgré son coût. En effet, il est difficile de mesurer l'apport de la piscine dans l'attractivité du village ; par ailleurs, les enfants de l'école primaire l'utilisent et nous avons l'opportunité de pouvoir recruter facilement un maître-nageur qualifié.

Cet agent a noté des comportements inappropriés qui ont été résolus avec l'intervention de la mairie.

#### 4) Budget 2021.

Le point la réalisation du budget 2021 au 30 août est présenté dans les tableaux ci-dessous ; il n'y a pas de différence notable avec le prévisionnel.

Dépenses de la commune le 31/08/21				
Code	Fonctionnement	Dépenses		%
		Budget 2021	Réalisé 31/08/21	
	Libellé			
011	Charges à caractère général	140 837,38	57 436,53	40,78%
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 300,00	89 401,03	55,43%
014	Atténuation de produits	86 800,00	60 119,97	69,26%
023	Virement à la section investissement	50 000,00	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	59 795,00	44 394,52	72,24%
66	Charges Financières	4 664,00	1 897,84	40,67%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>504 896,38</b>	<b>253 249,89</b>	<b>50,16%</b>
	<b>Investissement</b>			
001	Déficit d'investissement reporté	20 687,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 000,00	0,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	150,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	33 290,00	17 830,92	53,56%
21	Immobilisations corporelles	245 650,00	3 966,75	1,61%
	<b>TOTAL</b>	<b>303 777,30</b>	<b>21 797,67</b>	<b>7,18%</b>

Recettes de la commune le 31/08/21				
Code	Fonctionnement	Recettes		%
		Budget 2021	Réalisé 31/08/21	
	Libellé			
002	Excédent de Fonctionnement reporté	100 991,38	0,00	0,00%
013	Atténuation de charges	6 500,00	834,70	12,84%
042	Opérations d'ordre Transfert entre sections	4 000,00	0,00	0,00%
70	Produits des services, domaines et ventes	8 360,00	2 878,00	34,42%
73	Impôts et Taxes	232 500,00	139 343,00	59,93%
74	Dotations, participations, subventions	132 545,00	67 045,50	50,58%
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	16 801,17	84,00%
76	Produits financiers	0,00	7,79	
77	Produits exceptionnels	0,00	790,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>504 896,38</b>	<b>227 700,16</b>	<b>45,10%</b>
	<b>Investissement</b>			
021	Virement de la section fonctionnement	50 000,00	0,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 587,30	27 487,22	79,47%
13	Subventions d'Investissement reçues	0,00	776,67	
16	Emprunts et dettes assimilés	219 190,00	1 270,00	0,58%
	<b>TOTAL</b>	<b>303 777,30</b>	<b>29 533,89</b>	<b>9,72%</b>
<b>Porte-monnaie le 02/09/21: 128 707,92 €</b>				

**Dépenses de la Assainissement Collectif le 31/08/21**

Code	Fonctionnement	Dépenses		%
		Budget 2021	Réalisé 31/08/21	
	<b>Libellé</b>			
011	Charges à caractère général	14 597,11	1 648,25	11,29%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 500,00	0,00	0,00%
014	Atténuation de produits	2 500,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	34 646,00	0,00	0,00%
66	Charges Financières	11 539,08	5 993,18	51,94%
	<b>TOTAL</b>	<b>69 782,19</b>	<b>7 641,43</b>	<b>10,95%</b>
	<b>Investissement</b>			
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	9 877,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	17 143,00	12 857,13	74,80%
21	Immobilisations corporelles	18 354,05	222,00	1,21%
	<b>TOTAL</b>	<b>45 374,05</b>	<b>13 079,13</b>	<b>28,83%</b>

**Recettes de la Assainissement le 31/08/21**

Code	Fonctionnement	Recettes		%
		Budget 2021	Réalisé 31/08/21	
	<b>Libellé</b>			
002	Excédent de Fonctionnement reporté	27 705,19	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre Transfert entre sections	9 877,00	0,00	0,00%
70	Produits des services, domaines et ventes	32 200,00	35 752,78	111,03%
	<b>TOTAL</b>	<b>69 782,19</b>	<b>35 752,78</b>	<b>51,23%</b>
	<b>Investissement</b>			
001	Excédent d'investissement reporté	10 728,05	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	34 646,00	0,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	36,00	0,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>45 374,05</b>	<b>36,00</b>	<b>0,08%</b>

**5) Fonds de péréquation intercommunal et communal.**

Le fonds de péréquation intercommunal et communal a été mis en place en 2012 pour être réparti entre les communes. Suivant le mode de répartition choisi, nous devrions toucher 4 619 ou 6 285 Euros en 2021 ; néanmoins, pour cette année, la CCAA demande à conserver l'intégralité de ce fonds pour financer le PLUI, la réfection des ponts et le CISAA, Centre Intercommunal de Soins Armagnac Adour. Lors du Conseil communautaire qui s'est tenu à GOUX, elle a fait voter à l'unanimité une délibération en ce sens ; en conséquence, ce maintien est acquis et la commune n'a plus à se prononcer.

**6) Ecole de Viella.**

Le chantier de rénovation a pris du retard cet été ; les travaux sont néanmoins terminés côté cantine. La rentrée a eu lieu avec deux classes installées au premier étage. Les commissions de sécurité ont donné leur accord. Les locaux rénovés seront disponibles après les vacances de Toussaint.

**7) Organisation des écoles du secteur.**

Prochainement, la CCAA va proposer une réorganisation en fusionnant en une seule unité le RPI de Saint-Germé, Saint-Mont et Lelin-Lapujolle d'une part et celui de Viella, Maumusson-Laguian, Verlus et Labarthète d'autre part ; cette fusion donnerait plus de souplesse dans l'organisation.

Néanmoins, elle pourrait augmenter les temps de trajet. Les Services de l'Éducation nationale n'y sont pas défavorables. La CCAA réunira les enseignants et les maires des communes concernées pour étudier le projet.

#### **8) Agence de l'eau Adour-Garonne.**

L'agence de l'eau Adour-Garonne a publié son rapport annuel et fourni une information sur l'allocation de ses ressources. Cette information sera publiée sur le site de la commune et sur Facebook.

#### **9) Solidarité avec les communes forestières.**

L'association des communes qui bénéficient de la présence de forêts sur leur territoire demande que le Conseil municipal signe une pétition s'opposant à la réduction d'effectifs de l'ONF prévue par le gouvernement. Le Conseil vote une délibération favorable à cette signature par 13 voix pour et une abstention.

#### **10) Organisation et entretien du cimetière.**

A partir du 1er juillet 2022, les collectivités ne pourront plus utiliser des produits phytosanitaires pour désherber les cimetières. Il faut donc réfléchir à une solution alternative pour que le cimetière soit toujours correctement entretenu et permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

En conséquence, un groupe de travail est constitué en séance pour proposer des solutions budgétairement raisonnables. La composition du groupe est la suivante :

Alice DABADIE  
Cindy CALESTROUPAT  
Christian FROUIN  
Christophe LANGLADE  
Jacques LASSERRE

#### **11) Information de VIVADOOR**

La coopérative VIVADOOR a informé par courrier la mairie de la fermeture de son site de Viella à compter du 30 octobre 2021. D'autres sites du secteur seront également fermés et un système de livraison sur place sera organisé.

#### **12) Création d'une station-service.**

Me Chiabrandi nous a informés par mail que l'investisseur devait signer le contrat avec la société GULF le 17 Septembre 2021.

Le bureau d'études SETMO prépare le dossier de faisabilité pour l'aménagement de l'accès au cimetière, la création du parking et de la station.

Ce dossier sera présenté au Conseil municipal pour approbation avant consultation des entreprises qui fourniront leurs devis. La commission « Appels d'offres » analysera les devis et fera approuver le choix des entreprises par le Conseil municipal. L'idée d'une réunion publique a été évoquée.

### **13) Commission Voirie.**

La commission voirie s'est réunie le 14 septembre 2021 pour étudier :

- Le nouveau dossier proposé par le service départemental des routes pour la réfection de la traversée du village,
- L'aménagement de la place des cochons
- L'accessibilité du cimetière, la création du parking et de la station-service.

Ces projets seront présentés au Conseil lors d'une séance spécifique.

### **14) Maintien en condition des matériels.**

Le tracteur et l'épaveuse nécessitent d'importants travaux de réparation. Mr Cédric LABORDE prendra contact avec différents réparateurs pour faire établir des devis. Si les sommes à engager sont trop importantes, il faudra réfléchir à des solutions alternatives.

### **15) VIGIPIRATE.**

Une lettre de la préfecture nous fait savoir que le plan Vigipirate est toujours d'actualité en particulier en raison du procès en cours.

### **16) Concours photo « Un été à Viella ».**

Le concours de photos a été un succès ; les prix ont été remis le samedi 18 septembre à la mairie aux deux lauréats :

Prix du jury : Patrick MARCUSSE

Prix du public : Théo LORIETTE-PERRIN

Le Conseil municipal félicite les gagnants et remercie tous les participants, les généreux donateurs pour les cadeaux offerts et les membres du jury du prix du public tirés au sort.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Jean-François Thomas clôture la session du conseil municipal à 22 heures.